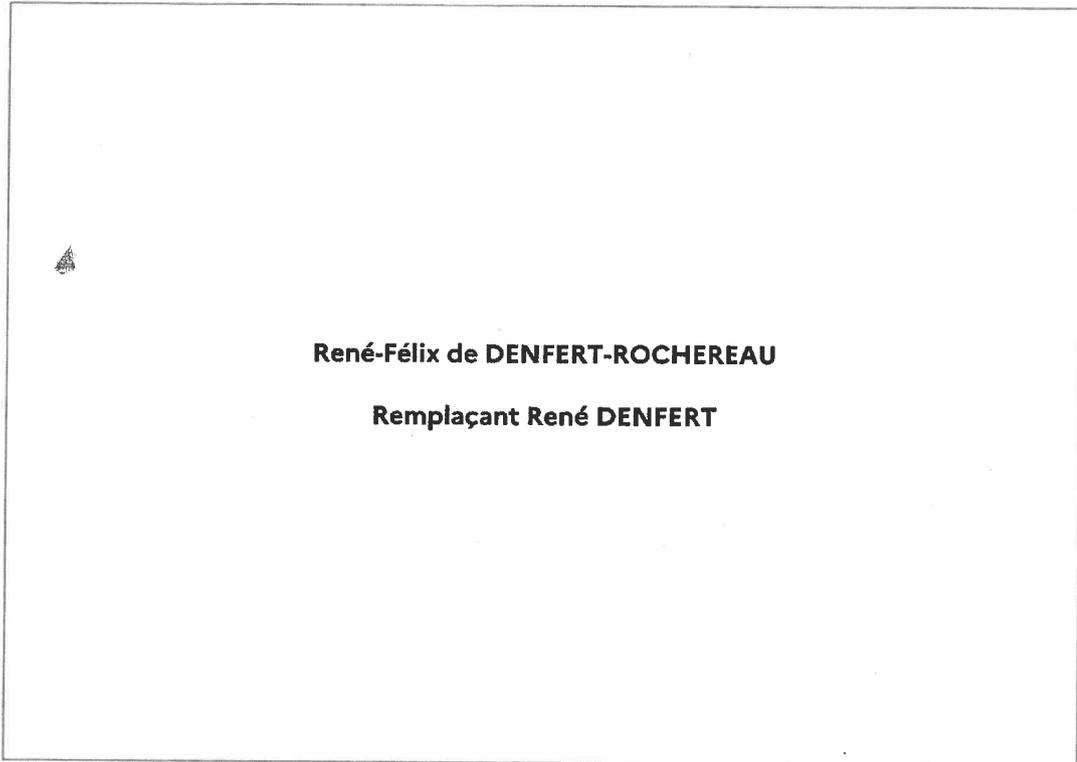


Annexe 15 : Modèle de bulletin de vote

148 mm



105 mm

Caractéristiques techniques :

- Format 105 mm x 148 mm (aucune tolérance de dimension) ;
- Le nom du remplaçant doit être imprimé en caractère de moindres dimensions que celui du candidat ;
- La mention « suppléant » ou « remplaçant », éventuellement au féminin, peut indifféremment être utilisée ;
- Imprimer sur papier blanc⁴³, grammage entre 70 et 80 g/m².

⁴³ Dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la couleur peut être utilisée (art. L. 390).